

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'environnement, de  
l'énergie et de la mer en charge des  
relations internationales sur le climat

---

Arrêté du **05 DEC. 2016**

**modifiant l'arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000**

**Site de la Coste**

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1617113A

**La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,**

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2369 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 Site de la Coste (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La carte au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/94 034 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 Site de la Coste (zone spéciale de conservation) FR 8302019. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département du Cantal sur une partie du territoire des communes suivantes : Ferrières-Saint-Mary, Rézentières, Saint-Mary-le-Plain.

### **Article 2**

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 13 avril 2007 portant désignation du site Natura 2000 Site de la Coste (zone spéciale de conservation).

### **Article 3**

Les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture du Cantal, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne – Rhône-Alpes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

#### Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **05 DEC. 2016**

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT

## Annexe

### à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 8302019

#### Site de la Coste (zone spéciale de conservation)

#### Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

##### 1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

- 4030 Landes sèches européennes  
9120 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion  
robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)  
9180 \* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

##### 2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

#### Amphibiens

*Aucune espèce mentionnée*

#### Invertébrés

*Aucune espèce mentionnée*

#### Mammifères

- |      |                           |                                  |
|------|---------------------------|----------------------------------|
| 1303 | Petit rhinolophe          | <i>Rhinolophus hipposideros</i>  |
| 1304 | Grand rhinolophe          | <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> |
| 1308 | Barbastelle d'Europe      | <i>Barbastella barbastellus</i>  |
| 1323 | Vespertilion de Bechstein | <i>Myotis bechsteinii</i>        |
| 1324 | Grand Murin               | <i>Myotis myotis</i>             |

#### Plantes

*Aucune espèce mentionnée*

#### Poissons

*Aucune espèce mentionnée*

Reptiles

*Aucune espèce mentionnée*

*\* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.*

Fait le **05 DEC. 2016**

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



F. MITTEAULT



**Site Natura 2000 : "Site de la Coste"**  
**ZSC FR8302019**  
**(CANTAL)**

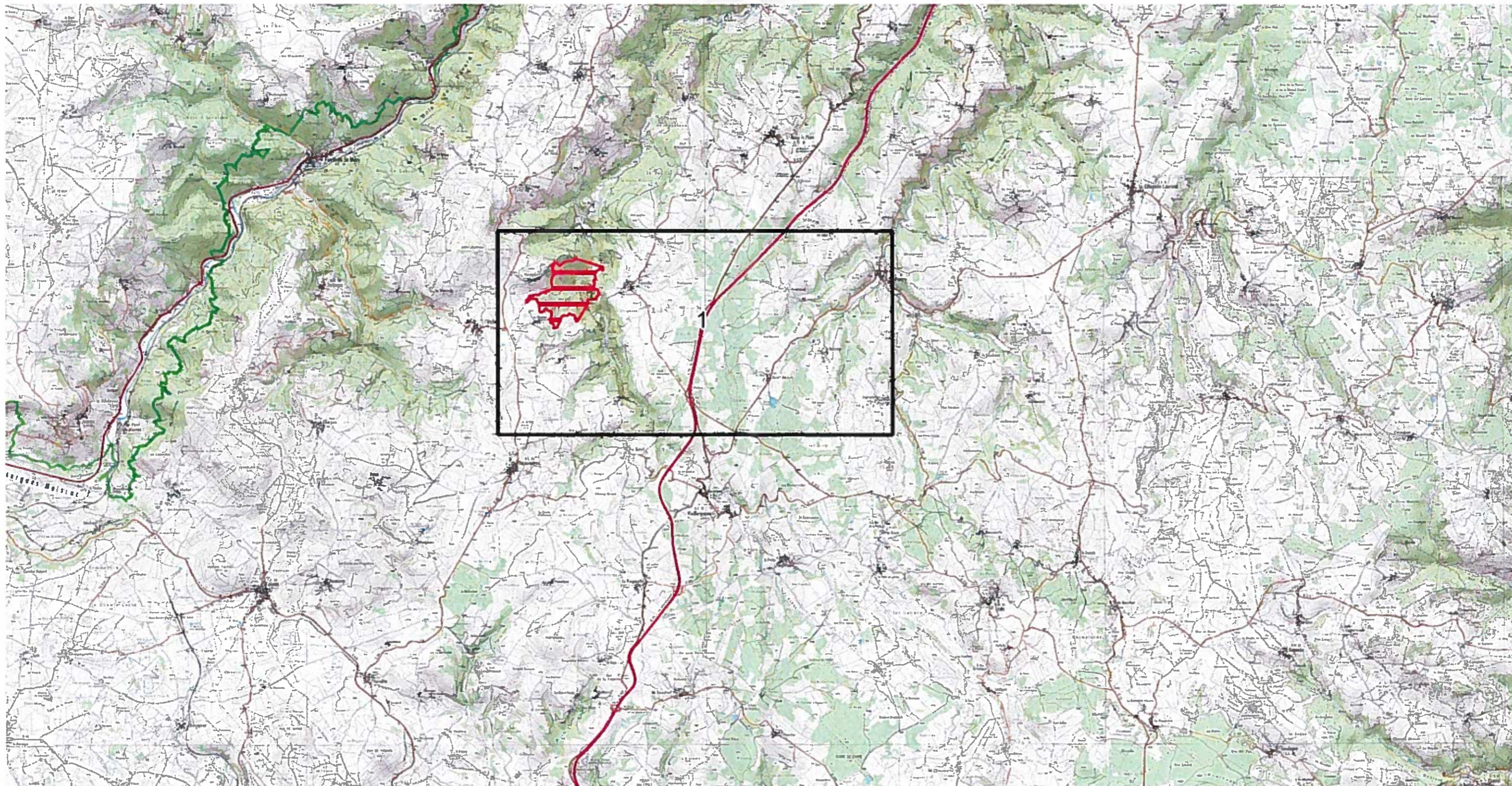
**Carte d'assemblage au 1/ 94034 et 1 carte au 1/25 000ème annexées à l'arrêté de désignation**

**05 DEC. 2016**

**signé le :**

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

  
**François MITTEAULT**





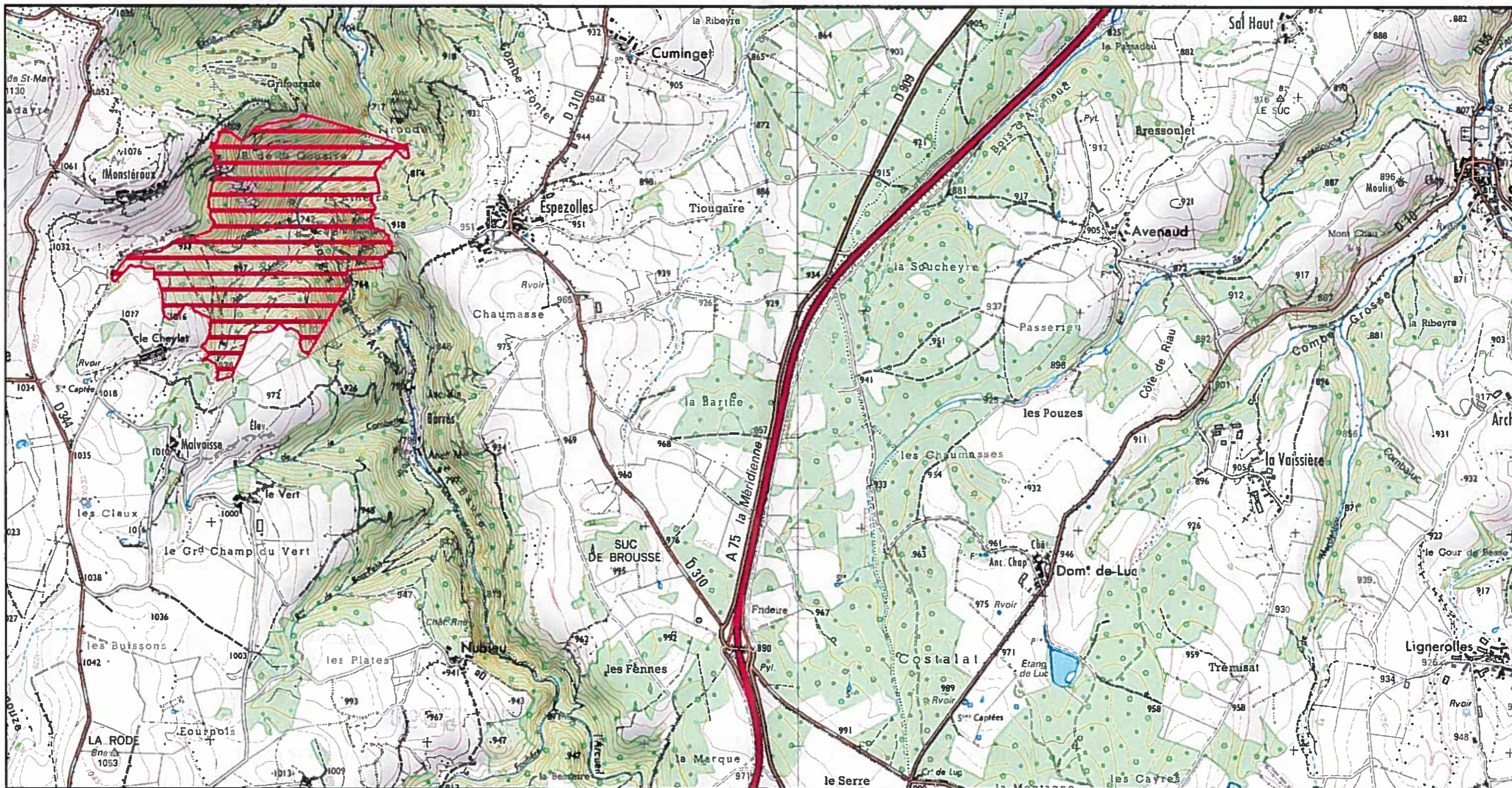
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Site Natura 2000 : "Site de la Coste" ZSC FR8302019 (CANTAL)

Carte 1/1 au 1/25 000ème

IGN SCAN 25, données DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Ministère  
de l'Environnement,  
de l'Énergie  
et de la Mer



 ZSC

0.5 0 0.5 1 km

